



Projet éolien de Champalounat

Atelier de concertation n°2 – Compte-rendu

Salle polyvalente de Saint-Pardoux-Morteroles – Mercredi 12
avril 2023

Sommaire

Sommaire	2
1. Introduction.....	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 La présentation du projet.....	6
3.2 Les projets locaux.....	9
3.3 Le financement participatif	12
4. Les prochaines étapes.....	15
5. Contacts.....	16

1. Introduction

Depuis 2016, Iberdrola Renouvelables France étudie l'opportunité de développer un projet éolien sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles. Le projet est en phase de développement depuis 2019 et nous arrivons à la fin de la période des études.

Dans le développement de ses projets, Iberdrola Renouvelables France a à cœur d'échanger et d'impliquer les acteurs locaux, tels que les élus et les habitants. C'est pour cela que différents rendez-vous de concertation sont prévus, mêlant temps d'échanges, de présentation et de réflexions communes. Des outils d'information (lettre d'information et [site Internet](#)) vous sont également proposés.

L'atelier de concertation du mercredi 12 avril 2023 s'est tenu dans le cadre du travail autour des projets locaux. Deux précédents rendez-vous avaient été menés en novembre 2022 et en janvier 2023 afin de recueillir les premières idées des habitants et de créer des projets collectifs à partir de ces propositions citoyennes.

Les objectifs de l'atelier de concertation n°2 étaient les suivants :

- Vous partager l'avancement du projet et ses dernières actualités,
- Co-construire les projets locaux et faire émerger un plan d'action pour mener ces projets,
- Présenter le financement participatif.

Le présent compte-rendu est dédié à la retranscription des échanges et des propositions émises par les participants à l'atelier de concertation n°2. Les réponses apportées par Iberdrola Renouvelables France y sont également retranscrites.

2. Les participants

Cet atelier de concertation a rassemblé 26 participants. Les équipes d'Iberdrola Renouvelables France et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

Iberdrola Renouvelables France :

- Valérie BOYER, Responsable des affaires publiques
- Céline HUNOT, Cheffe de projets
- Frédéric RABIER, Responsable développement Sud-Ouest

Demopolis Concertation :

- Mathilde GONZALEZ, Consultante
- Charline VIALLE, Associée

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Lors du forum participatif, les habitants ont eu l'occasion de s'informer sur le projet éolien de Champalounat, poser leurs questions et exprimer leurs propositions.

Le support de présentation de ce rendez-vous de concertation est consultable sur le site Internet du projet : www.projeteolien-de-champalounat.fr/liste-documents-telechargement/ (Rubrique « Les supports de présentation »).

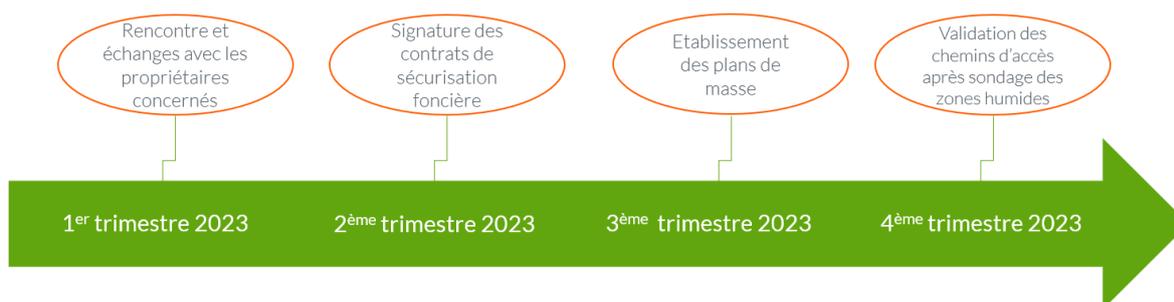
Si vous ne trouvez pas toutes les réponses que vous attendiez dans ce compte-rendu, vous pouvez consulter la FAQ (Foire aux questions) du site Internet.

3.1 La présentation du projet

Les deux principales actualités sur le projet de Champalounat portaient sur l'acheminement des éoliennes et sur le résultat d'une partie des études paysagères.

Iberdrola ne peut plus emprunter le chemin communal que l'entreprise avait repéré pour acheminer les éoliennes sur la zone d'implantation, car la commune de Saint-Pierre-Bellevue s'y est opposée. De nouveaux chemins sont donc étudiés par le développeur. Ce changement retarde de quelques mois le dépôt du dossier en préfecture, comme indiqué dans le graphique ci-dessous :

Le calendrier de finalisation des chemins d'accès



Iberdrola a présenté les points de vue des photomontages qui sont issus des propositions des habitants lors du 1^{er} atelier de concertation du 23 novembre 2022. Vous trouverez les 13 photomontages effectués ici : www.projeteolien-de-champalounat.fr/liste-documents-telechargement, rubrique « Les supports de présentation », ou en mairie.

À noter que les 13 photomontages sont les premiers à être disponibles. D'autres photomontages seront réalisés par un bureau d'études spécialisé. Pour le projet éolien de Champalounat, 30 photomontages seront réalisés au total, depuis des points de vue (lieux de vie, sites patrimoniaux, sites touristiques, axes de communication) situés à des distances différentes de la zone d'implantation. L'ensemble de ces photomontages sera disponible d'ici fin d'été/début d'automne 2023.

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Questions autour des chemins empruntés pour l'acheminement des éoliennes :

Question d'un participant : « Pourquoi parlez-vous autant des chemins ? »

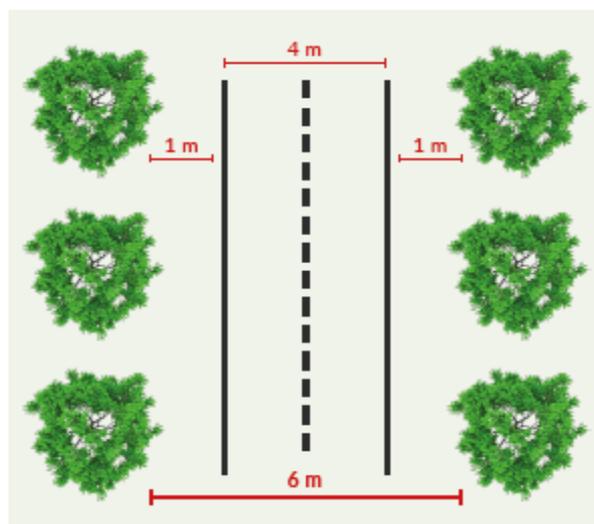
Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Les chemins sont importants à prendre en considération car nous les utiliserons pour acheminer le matériel du parc éolien (les pales, les mâts, mais aussi les machines pour construire le parc éolien).

Question d'un participant : « Utiliserez-vous des chemins communaux ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Oui, notre objectif est d'emprunter au maximum des chemins déjà existants, nous emprunterons donc des chemins communaux, si nous en avons l'autorisation.

Question d'un participant : « Combien les chemins doivent-ils mesurer ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Les chemins devront mesurer 4 mètres de large et 1 mètre de chaque côté, exempt d'obstacles, comme indiqué sur le schéma ci-dessous :



Question d'un participant : « Pourquoi avez-vous changé de chemins ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Nous utilisons les chemins communaux, donc les communes ont le droit de s'opposer à notre passage. C'est le cas de la commune de Saint-Pierre-Bellevue qui nous interdit d'emprunter ses chemins communaux. Nous devons donc trouver un autre chemin pour acheminer les éoliennes, quitte à en créer un.

Questions autour de la forêt :

Question d'un participant : « Le Parc Naturel Régional dont fait partie Saint-Pardoux-Morterolles s'est prononcé contre l'éolien. Pourquoi le projet peut-il quand même se faire ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Le Parc Naturel Régional n'a qu'un avis consultatif. Nous avons choisi de développer le projet éolien de Champalounat, en accord avec la commune de Saint-Pardoux-Morterolles qui y est favorable. Ce projet contribue au déploiement des énergies renouvelables en France et répond aux objectifs fixés au niveau national par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour la période 2019/2028. Pour la filière éolienne, l'objectif est d'atteindre 34 GW de puissance installée en 2028. Or, au 30 juin 2022, le parc éolien français atteignait 20 GW de puissance installée.

Remarque d'un participant : Même si la commune fait partie du Parc Naturel Régional, elle n'a pas perdu sa légitimité à prendre des décisions sur son territoire.

Question d'un participant : « Si vous créez de nouveaux chemins dans la forêt, vous nous dites que vous les compenserez. Qu'entendez-vous par compensation ? Est-ce que vous parlez de forêt exploitable ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Dans le cas de compensation, Iberdrola fait plutôt le choix de forêts de feuillus, propices au développement de la biodiversité.

Questions diverses :

Question d'un participant : « Quel sera le tonnage en termes de mètres cubes ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : En moyenne, la masse d'une fondation d'une éolienne est comprise entre 600 et 800 tonnes. Le projet de Champalounat compte 4 éoliennes, ce qui fait entre 2400 et 3200 tonnes de béton. À la fin de la période d'exploitation du parc éolien, ces fondations seront excavées en totalité, et les terrains ayant accueilli les éoliennes seront remis en état, conformément à la réglementation en vigueur.

Source : fee.asso.fr/comprendre/desintox/eolien-et-beton/#:~:text=Actuellement%20la%20plupart%20des%20%C3%A9oliennes,l'ordre%20de%20800%20tonnes.

3.2 Les projets locaux

Nous travaillons sur l'émergence de projets locaux depuis plusieurs mois. Lors de nos premières sessions de travail, nous n'avons fourni aucun cadre aux habitants afin qu'un maximum d'idées soient proposées. Voici, à présent, les critères d'acceptabilité des projets de territoire côté Iberdrola et équipe municipale :

Pour Iberdrola

> Première ébauche des projets locaux

mi-2023

Cette date permet d'intégrer les réflexions au dossier déposé en préfecture mais les réflexions se poursuivront après le dépôt du dossier en préfecture.

> Projets à privilégier :

Projets répondant à la logique d'intérêt général

Projets en lien avec l'environnement, l'énergie, la transition énergétique, la sobriété énergétique

Pour les élus de Saint-Pardoux-Morterolles

> Projets à privilégier :

Projets bénéficiant au plus grand nombre

Projets destinés en priorité à ceux qui sont le plus proches de la zone / avec le plus de co-visibilité

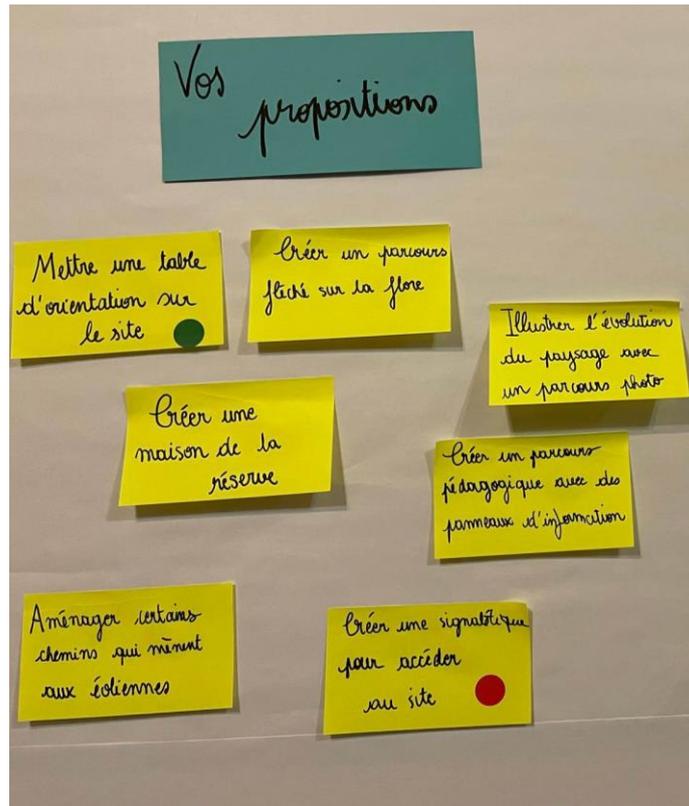
Les idées issues des propositions des habitants et privilégiées sur ces critères sont donc les suivantes :

- Aider à l'isolation des bâtiments communaux
- Aménager certains chemins créés par Iberdrola
- Créer une maison de la réserve
- Créer un parcours avec des photos pour illustrer l'évolution d'un paysage
- Créer un parcours pédagogique avec du mobilier et des panneaux d'information pour tous
- Faire découvrir les métiers de l'éolien aux formations locales
- Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux
- Jumeler le parc éolien avec un parcours fléché sur la flore
- Mettre une table d'orientation sur le site
- Optimiser le chauffage des bâtiments communaux
- Permettre le financement participatif
- Réfléchir à la signalétique sur le site pour y accéder

Si vous avez des questions sur les projets privilégiés (ou non privilégiés), vous pouvez consulter le support de présentation ici : www.projeteolien-de-champalounat.fr/liste-documents-telechargement, rubrique « Les supports de présentation », ou nous en parler lors d'un futur événement.

Zoom sur le projet forêt et les participations des habitants de Saint-Pardoux-Morterolles :

Nous avons travaillé sur le « projet forêt » à partir des propositions citoyennes suivantes :

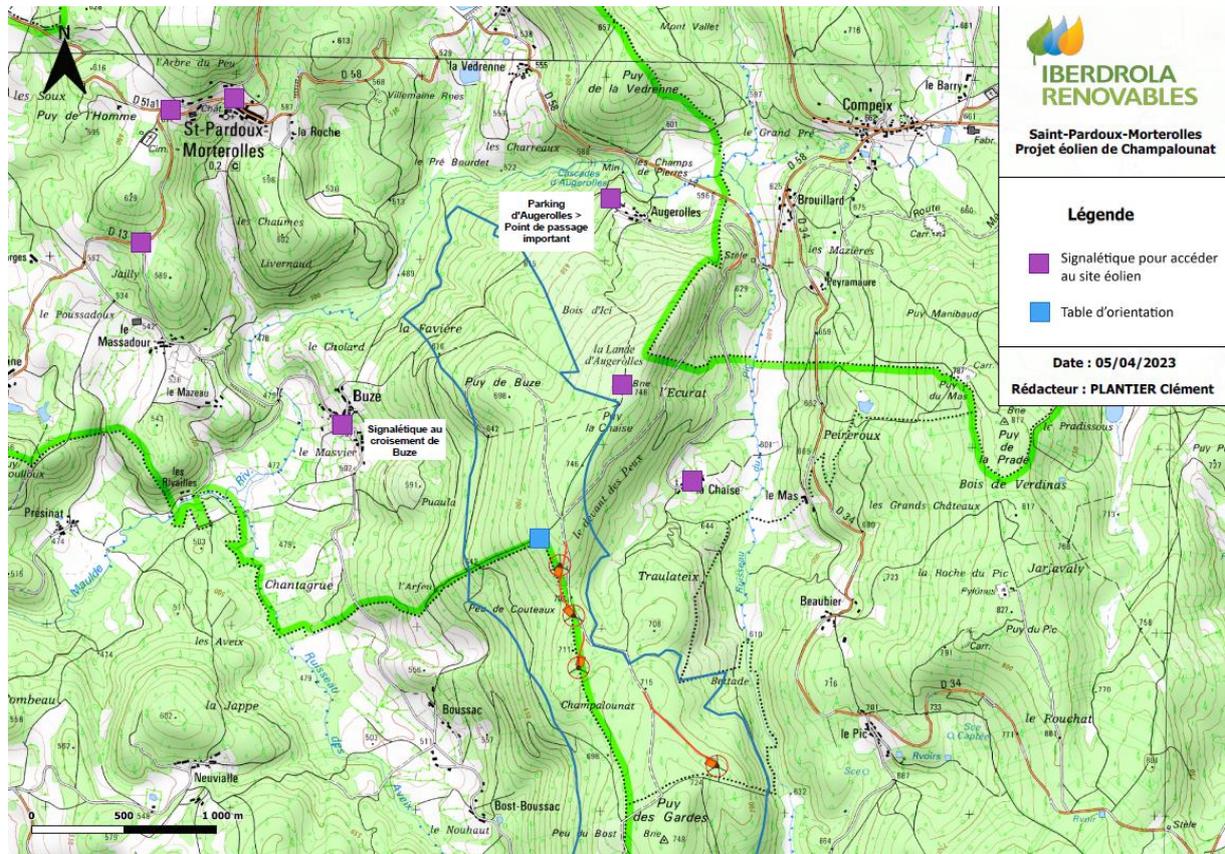


Les pastilles (rose et verte) correspondent aux éléments que nous avons travaillés lors de cet atelier.

Une proposition a été ajoutée à celles déjà existantes :

- Créer des chemins de randonnée pédestres et cyclistes

Lors de cet atelier, nous avons placé sur carte certaines des propositions des habitants afin de les rendre plus concrètes. Voici le travail que nous avons effectué ensemble :



Lors du prochain atelier, nous continuerons à placer les différents éléments sur carte en repartant des post-its (cf page précédente) et nous travaillerons à rendre ce projet plus concret.

3.3 Le financement participatif

Nous avons abordé le sujet du financement participatif car cela nous avait été demandé lors du forum participatif de janvier 2023. À noter que le financement participatif ne sera pas mis en place avant la construction du parc éolien.

Les différents objectifs du financement participatif sont les suivants :

- Épargner localement,
- Bénéficier de retombées économiques avantageuses
- Participer à la transition énergétique de son territoire

Voici les modalités régissant le financement participatif :

Qui peut investir ?



Les habitants de la commune de Saint-Pardoux-Morterolles et des communes limitrophes

Quel type de financement ?



Un financement sous forme de prêt avec intérêts

Comment ?



Via une plateforme de financement participatif en ligne (ex : Enerfip, Lendosphere)

Combien ?



En fonction des plateformes :
10€ / 50€ / ...

À quels frais ?



Aucun

Quelles retombées ?



Le taux et la durée du prêt sont définis par la plateforme et le porteur de projets

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour du financement participatif :

Question d'un participant : « Proposerez-vous un prix préférentiel sur l'électricité aux habitants à proximité du parc éolien ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :

Nous nous renseignerons auprès de notre direction sur cette possibilité. Nous ne savons pas si cela est légal. Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables prévoyait effectivement une réduction de la facture d'électricité pour les riverains d'installations d'énergie renouvelable. Cependant, la loi adoptée le 10 mars 2023 n'a pas retenu cette proposition. Elle prévoit néanmoins que les lauréats d'appels d'offres d'énergies renouvelables auront l'obligation de participer au financement de projets « verts » (rénovation, efficacité énergétiques, mobilités propres, protection de la biodiversité, etc.) portés par la commune ou par la communauté de communes d'implantation de l'installation.

Source : [Article 93 - LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Question d'un participant : « Quels sont les taux du financement participatif ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Nous ne connaissons pas encore les taux avec précision car ils seront fixés après l'autorisation de construction du parc. La plupart du temps, les taux varient entre 3 et 6 % en fonction de l'éloignement de votre habitation par rapport au parc éolien. Plus vous habitez proche des éoliennes, plus le taux perçu pourra être important. Si vous habitez dans la commune d'implantation, votre taux pourrait également être supérieur.

Question d'un participant : « Où va l'argent investi ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Lorsqu'un projet éolien est lancé, une nouvelle entreprise porteuse de ce projet est également créée. Cette société appartient à 100% à Iberdrola, mais nous en ouvrons 49% au capital. Nous vous proposons donc de prendre des actions dans cette entreprise et de financer cette société de projet.

Question d'un participant : « Quelles sont les garanties d'un tel placement si Iberdrola fait faillite ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Nous ne sommes pas autorisés à porter des plateformes de financement participatif. Nous contractualisons cela avec des entreprises spécialisées dans ce domaine comme [Enerfip](#) ou [Lendosphere](#). Ce sont ces entreprises qui garantissent vos investissements et vous

remboursent s'il y a un souci. Vous pouvez consulter les sites internet de ces entreprises spécialisées car elles expliquent très bien comment cela fonctionne.

Question d'un participant : « Quel est l'intérêt pour vous de faire un financement participatif ? »

Réponse d'Iberdrola Renouvelables France : Ouvrir une partie de l'entreprise du parc éolien est avantageux pour nous car cela nous permet de faire participer davantage les habitants au projet, et donc de favoriser son acceptabilité. De plus, vous êtes les personnes qui verrez ces éoliennes chaque jour, il nous semble donc normal que vous soyez également celles qui en bénéficiez d'un point de vue financier.

4. Les prochaines étapes

La prochaine rencontre n'est pas encore fixée. Avec le recul du dépôt du dossier en préfecture (prévu initialement en octobre 2023 et repoussé à début 2024), nous vous proposons de nous retrouver lorsque nous aurons des avancements à vous communiquer.

Vous recevrez une lettre d'information d'ici l'été pour continuer à informer les habitants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas participer aux rendez-vous de concertation.

D'ici le prochain événement, vous avez la possibilité de suivre l'avancement du projet et nous faire part de vos questions et propositions directement sur le site Internet du projet :

www.projeteolien-de-champalounat.fr

5. Contacts

Demopolis Concertation

Mathilde GONZALEZ

Tel : 07.85.63.85.66

Mail : mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr

Iberdrola Renouvelables France

Frédéric RABIER

Mail : frabier@iberdrola.fr

Céline HUNOT

Mail : chunot@iberdrola.fr

Ou rendez-vous sur le site Internet du projet :

www.projeteolien-de-champalounat.fr